

NORME
INTERNATIONALE
INTERNATIONAL
STANDARD

CEI
IEC

60838-1

1997

AMENDEMENT 1
AMENDMENT 1
1999-10

Amendement 1

Douilles diverses pour lampes –

**Partie 1:
Prescriptions générales et essais**

Amendment 1

Miscellaneous lampholders –

**Part 1:
General requirements and tests**

© IEC 1999 Droits de reproduction réservés — Copyright - all rights reserved

International Electrotechnical Commission
Telefax: +41 22 919 0300

3, rue de Varembé Geneva, Switzerland
e-mail: inmail@iec.ch IEC web site <http://www.iec.ch>



Commission Electrotechnique Internationale
International Electrotechnical Commission
Международная Электротехническая Комиссия

CODE PRIX
PRICE CODE

D

Pour prix, voir catalogue en vigueur
For price, see current catalogue

AVANT-PROPOS

Le présent amendement a été établi par le sous-comité 34B: Culots et douilles, du comité d'études 34 de la CEI: Lampes et équipements associés.

Le texte de cet amendement est issu des documents suivants:

FDIS	Rapport de vote
34B/838/FDIS	34B/854/RVD

Le rapport de vote indiqué dans le tableau ci-dessus donne toute information sur le vote ayant abouti à l'approbation de cet amendement.

Page 6

1 Généralités

1.1 Domaine d'application

Insérer les trois nouveaux alinéas suivants entre le premier et le second alinéa:

La présente partie de la CEI 60838 couvre également les douilles intégrées dans un luminaire. Elle couvre seulement les prescriptions de la douille.

La présente partie de la CEI 60838 couvre également les douilles intégrées dans un écran extérieur semblables aux douilles à vis Edison. De telles douilles sont alors essayées selon les paragraphes 8.4; 8.5; 8.6; 9.3; 10.7; 11; 12.2; 12.5; 12.6; 12.7; 13; 15.3; 15.4; 15.5 et 15.9 de la CEI 60238.

Il convient que les douilles conçues avec un filetage rond pour bague support d'abat-jour satisfassent à la CEI 60399.

1.2 Références normatives

Ajouter à la liste des références normatives les normes suivantes:

CEI 60238:1998, *Douilles à vis Edison pour lampes*

CEI 60399:1972, *Feuilles de normes pour filetage à filets ronds pour douilles E14 et E27 avec bague support d'abat-jour*

Page 12

4 Conditions générales des essais

Ajouter à la fin de 4.2 ce qui suit:

Si une douille est déclarée accepter différents systèmes d'assemblage pour lampe, elle doit satisfaire aux prescriptions de chacun des systèmes mentionnés.

La conformité est vérifiée avec des lots d'échantillons séparés selon 4.3.

FOREWORD

This amendment has been prepared by subcommittee 34B: Lamp caps and holders, of IEC technical committee 34: Lamps and related equipment.

The text of this amendment is based on the following documents:

FDIS	Report on voting
34B/838/FDIS	34B/854/RVD

Full information on the voting for the approval of this amendment can be found in the report on voting indicated in the above table.

Page 7

1 General

1.1 Scope

Insert the following three new paragraphs between the first and the second paragraph:

This part of IEC 60838 also covers lampholders which are integral with a luminaire. It covers the requirements for the lampholder only.

This part of IEC 60838 also covers lampholders integrated in an outer shell and dome similar to Edison screw lampholders. Such lampholders are further tested in accordance with the following subclauses of IEC 60238: 8.4; 8.5; 8.6; 9.3; 10.7; 11; 12.2; 12.5; 12.6; 12.7; 13; 15.3; 15.4; 15.5 and 15.9.

Lampholders designed with a barrel thread for shade holder rings should comply with IEC 60399.

1.2 Normative references

Add to the list of normative references the following standards:

IEC 60238:1998, *Edison screw lampholders*

IEC 60399:1972, *Standard sheets for barrel thread for E14 and E27 lampholders with shade holder ring*

Page 13

4 General conditions for tests

Add at the end of 4.2 the following:

If a lampholder is declared to accept different lamp fits, it shall comply with the requirements of each of the fits mentioned.

Compliance is checked with separate sets of specimens according to 4.3.

Si l'utilisation successive de différents systèmes d'assemblage pour lampe est permise par le fabricant, seulement un lot d'échantillons est utilisé pour vérifier la conformité à toutes les prescriptions.

Pour tous les essais, le système et son calibre correspondant le plus critique doivent être utilisés, et dans la séquence la plus sévère.

Page 14

6 Marques

Ajouter ce qui suit à la fin de la note de 6.1:

Si une combinaison de composants de douilles détermine la désignation de la douille, un ensemble constitué par un connecteur lampe et un ressort de maintien par exemple, il convient que la combinaison soit clairement identifiable.

Page 24

10 Construction

Renommer le paragraphe existant 10.3 en 10.4 et introduire un nouveau paragraphe 10.3 avec le texte suivant:

10.3 Les douilles R7s et RX7s dont les contacts sont déclarés en argent, doivent être conçues de façon que la zone de contact ait une épaisseur d'au moins 0,25 mm.

NOTE L'épaisseur peut être mesurée au moyen d'une loupe (grossissement approximatif 6×) graduée en dixièmes de millimètre (0,1 mm). Il peut être nécessaire de couper le contact et mesurer l'épaisseur d'argent.

Page 34

15 Endurance

Ajouter le nouveau texte suivant après le troisième alinéa de la page 36:

Pour les douilles intégrées au luminaire, cette température est remplacée par celle mesurée selon les conditions de fonctionnement de 12.4.2 de la CEI 60598-1, plus 10 K, avec une tolérance de ± 5 °C.

Page 38

16 Résistance à la chaleur et au feu

Remplacer le premier alinéa de 16.1 par ce qui suit:

16.1 Les parties extérieures en matériau isolant procurant la protection contre les chocs électriques, et les parties en matériau isolant maintenant les parties actives ou les parties TBT en position, doivent être résistantes à la chaleur.

If the use of different lamp fits in turn is permitted by the manufacturer, only one set of specimens is used to check compliance with all requirements.

For all tests the most critical of the relevant fits and gauges shall be used and in the most onerous sequence.

Page 15

6 Marking

Add the following at the end of the note of 6.1:

If a combination of lampholder components determines the lampholder designation, for example an assembly of a lamp connector and a retaining spring, the combination should be clearly identifiable.

Page 25

10 Construction

Renumber existing subclause 10.3 to become 10.4 and introduce a new subclause 10.3 with the following text:

10.3 Lampholders R7s and RX7s having their contacts declared of silver, shall be so designed that the contact area has a thickness of at least 0,25 mm.

NOTE The thickness may be measured by means of a magnifying glass (approximately 6× magnification) scaled at tenths of a millimetre (0,1 mm). It may be necessary to cut the contact and measure the thickness of the silver.

Page 35

15 Endurance

Add the following new text after the third paragraph on page 37:

For lampholders which form an integral part of the luminaire, this temperature is replaced by that measured according to the operating conditions given in 12.4.2 of IEC 60598-1, plus 10 K, with a tolerance of ± 5 °C.

Page 39

16 Resistance to heat and fire

Replace the first paragraph of 16.1 by the following:

16.1 External parts of insulating material providing protection against electric shock and parts of insulating material retaining live parts or ELV parts in position shall be resistant to heat.

Ajouter le nouveau texte suivant après le deuxième alinéa.

Tous les essais requis par l'article 16 de la présente norme (à l'exception de 16.6) ne sont pas réalisés sur les douilles qui sont intégrées au luminaire, des essais similaires étant requis dans la Section 13 de la CEI 60598-1. Toutefois, les conditions de fonctionnement de ces essais tiendront compte de celles spécifiques aux douilles et qui sont définies dans l'article 16 de la présente norme.

Page 40

Remplacer le premier alinéa de 16.3 par ce qui suit:

16.3 Les parties extérieures en matériau isolant, y compris celles dont l'extérieur est conducteur, procurant la protection contre les chocs électriques, et les parties en matériau isolant maintenant en position les parties TBT, sont soumises à l'essai au fil incandescent selon la CEI 60695-2-1, en tenant compte des précisions suivantes.

Remplacer le premier alinéa de 16.4 par ce qui suit:

16.4 Les parties en matériau isolant maintenant les parties actives ou les contacts de la lampe TBT en position, sont soumises à l'essai au brûleur-aiguille selon la CEI 60695-2-2, en tenant compte des précisions suivantes.

Page 42

Ajouter le nouveau texte suivant après le deuxième alinéa de 16.6:

Cet essai n'est pas réalisé sur les douilles qui sont intégrées dans un luminaire, un essai similaire étant déjà requis dans la CEI 60598-1.

Page 50

Annexe B

Ajouter ce qui suit après la dernière phrase «— nickel pur (au minimum 99 %)»:

- argent (au moins 90 %).
